



PROFESSIONNELS

TARIFS DES SERVICES FINANCIERS

Conditions tarifaires applicables au
1^{er} mars 2025

(En F.CFP - TOF incluse 6 %)



PRÉAMBULE

Cette brochure regroupe l'ensemble des conditions tarifaires appliquées aux produits et services financiers de l'OPT-NC pour la clientèle des entreprises, professionnels et associations.

Ces informations vous sont utiles pour choisir les produits et services les plus adaptés à vos attentes et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Pour vous conseiller au mieux, notre réseau de 37 agences en Nouvelle-Calédonie ainsi que le Service Relation Clients du Centre Financier de Nouméa sont disponibles pour vous apporter chaque jour des réponses simples et concrètes.

Vous trouverez aussi des informations utiles dans les conventions spécifiques (CCP. NC; Cartes; autres services de banque à distance...) que vous pouvez vous obtenir gratuitement dans votre agence ou sur notre site internet www.ccp.nc.

Retrouvez également nos produits, services et présents tarifs sur ce site internet : www.ccp.nc

Les tarifs mentionnés dans la présente brochure sont exprimés en F.CFP. Ils incluent, la TOF (Taxe sur les Opérations Financières) au taux en vigueur. Toutes évolutions de cette taxe ou la mise en place de nouvelles, seront répercutées automatiquement aux clients.



◆ SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	3
BANQUE À DISTANCE	6
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	8
OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION	14
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	15
ÉPARGNE (LIVRET A/LIVRET B).....	17
RÉSOUTRE UN LITIGE	19



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		
Ouverture d'un compte	GRATUIT	
Clôture d'un compte	GRATUIT	
Transformation d'un compte	GRATUIT	
Mise en place / annulation / d'une procuration sur compte	GRATUIT	
Changement d'adresse	GRATUIT	

RELEVÉS DE COMPTE		
Edition Relevé mensuel	GRATUIT	Expédition par courrier
Edition Relevé décadaire	2 300	Cotisation trimestrielle. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
Edition Relevé à chaque jour d'opération	4 500	Cotisation trimestrielle. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
Edition Relevé(s) à la demande du client	900	Par mois indivisible. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
Edition Récapitulatif annuel de frais	GRATUIT	Expédition par courrier

TENUE DE COMPTE		
Tenue de compte d'un client «Société»	5 000	Cotisation trimestrielle indivisible. Frais perçus par l'OPT-NC pour la tenue du compte du client
Tenue de compte d'un client «Professionnel»	5 000	Cotisation trimestrielle indivisible. Frais perçus par l'OPT-NC pour la tenue du compte du client
Tenue de compte d'un client «Autre» Associations loi 1901, syndic de copropriété, comité d'entreprise, syndicat	1 700	Cotisation trimestrielle indivisible. Frais perçus par l'OPT-NC pour la tenue du compte du client
Tenue de compte inactif	3 816	Cotisation annuelle. Compte sans mouvement depuis 12 mois

SUIVI DU COMPTE		
Recherches		
Frais de recherche de documents/opérations : - Ancienneté inférieure ou égale à 1 an - Ancienneté datant de plus de 1 an	2 600 4 100	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la recherche et l'édition à la demande du client, de documents/opérations concernant le compte. Frais applicables hors cas de contestations justifiées et d'opérations de paiement mal exécutées. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
Attestations		
Frais pour délivrance d'attestations diverses	2 400	Par attestation. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
Frais pour délivrance d'une lettre d'audit	7 600	Par lettre de réponse aux renseignements demandés concernant le/les compte(s) du client. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)

Copie

Frais de copie	101/ page Maximum 1 995	Frais applicables au-delà de 10 pages. Frais d'envoi inclus dans le tarif
----------------	--	---

Mise à jour du dossier juridique

Frais de mise à jour du dossier juridique	4 900	Suite à parution dans les annonces légales
---	--------------	--

SUCCESSIONS (PROFESSIONNELS SEULEMENT)

Frais d'ouverture d'un dossier de succession	20 700	Ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC, solde comptable au jour du décès
Frais de gestion d'un dossier de succession	6 300	Ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC, solde comptable au jour de l'ouverture du dossier de succession. Frais annuels.

SERVICES EN AGENCE

Versement d'espèces

Par versement

- Jusqu'à 500 000 F.CFP
- Au-delà de 500 000 F.CFP

**GRATUIT
2,12% par
tranche de
50 000
F.CFP
versés**

Le compte est crédité du montant du versement d'espèces effectué par le titulaire du compte, personne physique ou représentant légal de la personne morale ou par tout mandataire dûment habilité

Retrait d'espèces en agence

Par retrait

- De 20 000 jusqu'à 500 000 F.CFP
- Au-delà de 500 000 F.CFP

**GRATUIT
2,12% par
tranche de
50 000
F.CFP
retirés**

Minimum 20 000 XPF par retrait. Le compte est débité du montant du retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence par le titulaire du compte, personne physique ou représentant légal de la personne morale ou par tout mandataire dûment habilité.
Pour les retraits supérieurs à 200 000 F.CFP un délai de prévenance minimum de 48 heures est exigé

Edition à la demande

Relevé d'Identité Postal - RIP

GRATUIT

Relevé de compte (ou relevés d'opérations)

900

Par mois indivisible

Notification d'avoir sur compte CCP

900

Par notification

Envoi exceptionnel

**Frais réels
postaux**

En Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie

Envoi exceptionnel en recommandé à domicile

**Frais réels
postaux**

En Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie

SERVICE BANCAIRE DE BASE

GRATUIT

Pour les personnes physiques ou morales exclues du système bancaire suivant l'article D312-5-1 du code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.

Le service bancaire de base comprend : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur du compte, les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'OPT-NC qui l'a émise, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

PRESTATIONS DE BASE

Prestations devant au moins être proposées par l'établissement au sens de l'article D312-5 du code monétaire et financier pris en application de l'article L312-1 du même code. Tarifs précisés dans la brochure. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services (package).

BANQUE À DISTANCE

L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) regroupe l'ensemble des services rendus par l'OPT-NC, utilisant les nouvelles technologies permettant de réaliser tout ou partie des opérations sur le compte, 24 h/24 H et 7 jours sur 7.

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
		<i>Le compte est débité, le cas échéant, des frais perçus par l'OPT-NC au titre de l'abonnement à son offre de services de banque à distance ainsi que des services utilisés</i>
Dans un distributeur automatique de billets de l'OPT-NC		
Consultation de solde, commande de chéquier, édition des 10 dernières opérations/ RIP/ RICE	GRATUIT	CCP et compte épargne (livret A)
Retrait d'espèces	GRATUIT	Le compte OPT-NC (CCP et/ou livret A) est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets de l'OPT-NC
Par téléphone fixe et/ ou mobile		
AUDIPOSTE (par téléphone fixe ou mobile)		
Consultation du compte : solde du compte CCP ou compte épargne (livret A/Livret B) /trois dernières opérations sur le compte/ commande chéquier standard		
- Abonnement	GRATUIT	Hors coût de la communication locale facturée par l'opérateur : 12 F.CFP hors taxes toute les 11 secondes pour appel au 36/67/00
- Frais réédition du code confidentiel	424	
CCP 3000 (par SMS)		
Consultation du compte CCP par envoi par le Client de SMS: solde du compte/ encours carte visa à débit différée/trois dernières opérations sur le compte/ commande chéquier standard		
- Abonnement	GRATUIT	Hors coût SMS surtaxé facturé par l'opérateur : 140 F.CFP HT/ par SMS envoyé au 3000
- Frais réédition du code confidentiel	424	
Par internet «WWW.CCP.NC»		
Abonnement à des services de banque à distance « CCP.NC START»	GRATUIT	Consultation des soldes (et des mouvements) des comptes OPT-NC (CCP et/ou livret A/livret B), des encours de carte Visa, et téléchargement des opérations correspondantes. Commande d'imprimés (remise de chèque, RIP, RICE, enveloppe pré-adressée au CFN) ainsi que des moyens de paiement (chéquiers). Changement de l'adresse de correspondance. Modification du mot de passe. Dispositif d'authentification forte par code unique de confirmation. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès

Abonnement à des services de banque à distance «CCP.NC CLASSIC»	71	Cotisation mensuelle indivisible. Services identiques à ceux de «CCP.NC START» et en sus, gestion et émission de virements occasionnels et/ou permanents (service CADENCE). Gratuité ou réduction tarifaire uniquement pour les frais d'émission de virements occasionnels tels que décrits ci-après. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès
Abonnement à des services de banque à distance «CCP.NC MAX»	848	Cotisation mensuelle indivisible. Services identiques à ceux de «CCP.NC START» et en sus, gestion et émission de virements occasionnels et/ou permanents. Gratuité pour l'émission de virements occasionnels et permanents tels que décrits ci-après. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès
Emission de virements occasionnels locaux	GRATUIT	Sont concernés les frais d'émission, sous réserve d'être abonné au service «CCP.NC CLASSIC» ou «CCP.NC MAX». Les virements émis à partir d'un livret A ou livret B sont seulement admis en faveur du même titulaire dans les livres de l'OPT-NC (plus de précisions dans la convention CCP.NC)
Emission de virements occasionnels à destination de la zone SEPA COM PACIFIQUE (Métropole/ DOM/COM) :		Sont concernés les frais d'émission, sous réserve d'être abonné au service «CCP.NC CLASSIC» ou «CCP.NC MAX». A partir d'un compte CCP seulement.
- si abonnement à «CCP.NC CLASSIC»	557	En sus de l'abonnement mensuel. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais perçus à chaque émission de virement
- si abonnement au service «CCP.NC MAX»	GRATUIT	
Emission de virements permanents locaux	GRATUIT	Sont concernés les frais de mise en place et les frais d'émission d'un virement permanent d'une somme fixe à périodicité donnée (service CADENCE), sous réserve d'être abonné à «CCP.NC MAX». A partir d'un compte CCP seulement.
Emission de virements permanents à destination de la zone SEPA COM PACIFIQUE (Métropole/ DOM/COM)	GRATUIT	
Frais réédition du code confidentiel	GRATUIT	
Par télétransmission		Service d'échange de fichier sur un serveur de l'OPTNC
Mise en place du service «Télétransmission»	3 180	
Abonnement pour Remise d'opérations en nombre	3 180	Cotisation mensuelle. Les remises concernent des virements à émettre et/ou des prélèvements à émettre transmises sur le serveur OPT-NC (*)
Abonnement pour Récupération de fichiers d'information	3 180	Cotisation mensuelle. La récupération d'information s'effectue sur le serveur OPT-NC
Abonnement pour Remise et Récupération	4 240	Cotisation mensuelle. Sur serveur OPT-NC uniquement
Révocation d'une remise d'ordre de virement ou de prélèvement	1 060	Par remise. La révocation d'un seul ordre de virement ou prélèvement implique la révocation de la remise
Réédition code confidentiel	424	
Résiliation du service «Télétransmission»	GRATUIT	

(*) Le tarif concernant les remises en nombre sur supports physiques, fixé à 10 600 FCFP TTC n'est plus actif, cette possibilité de remise ayant été supprimée.



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
CARTES		
Cartes de retrait		La carte privative CORAIL, qui n'est plus commercialisée, est utilisable uniquement dans un distributeur automatique de billets (DAB) de l'OPT-NC
Services liés à la carte de retrait		
Mise à disposition de la carte de retrait en agence	GRATUIT	Délivrance au guichet pour toute nouvelle souscription ou renouvellement anticipé de la carte. Délai de garde de 45 jours
Envoi du code confidentiel carte de retrait	GRATUIT	Pour toute nouvelle souscription. Expédition par courrier (frais d'envoi gratuit)
Frais de renouvellement automatique de la carte de retrait à échéance	GRATUIT	Expédition par courrier de toute carte renouvelée à échéance (frais d'envoi gratuit)
Frais de réédition du code confidentiel carte de retrait	1 590	Expédition par courrier (frais d'envoi inclus dans le tarif)
Frais de refection de la carte de retrait	1 500	A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte
Frais pour restitution de la carte de retrait après capture	1 400	
Résiliation du contrat carte de retrait	GRATUIT	
Frais d'opposition (blocage) par le client d'une carte de retrait	GRATUIT	Hors frais de remplacement de la carte
Retrait d'espèce par carte de retrait		
Frais par retrait d'espèce dans un DAB de l'OPT-NC	GRATUIT	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte de retrait
Cartes VISA		
Fourniture d'une carte de débit		L'OPT-NC fournit une carte de paiement internationale liée au compte du client
Fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique	3 504	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte
Fourniture d'une carte internationale Visa Classic à débit immédiat	5 088	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour
Fourniture d'une carte de débit supplémentaire identique	Demi-tarif	A compter de la deuxième carte identique à celle déjà souscrite et ce, uniquement sur le même compte. Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte

Services liés à la carte VISA

Mise à disposition de la carte VISA en agence	GRATUIT	Pour toute nouvelle souscription ou pour un renouvellement anticipé de carte VISA. Délai de garde de 45 jours. A la demande écrite du client, possibilité d'envoi de la carte VISA par envoi recommandé avec avis de réception. Le compte est alors débité des frais réels d'envoi postal en recommandé avec avis de réception
Envoi du code confidentiel carte VISA	GRATUIT	Pour toute nouvelle souscription. Frais d'envoi postal gratuit
Frais de renouvellement automatique de la carte VISA à échéance	GRATUIT	Pour toutes cartes renouvelées à échéance. Expédition par courrier. Envoi par courrier en recommandé avec avis de réception si adresse hors Nouvelle-Calédonie. Le compte est alors débité en sus des frais réels d'envoi postal en recommandé avec avis de réception
Frais de réédition du code confidentiel carte VISA	3 000	Expédition par courrier. Frais d'envoi inclus dans le tarif
Frais de modification du plafond personnalisé de paiement carte VISA	3 500	Par modification
Frais de refection de la carte VISA	3 000	A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte
Frais pour restitution de la carte VISA après capture: - en Nouvelle-Calédonie - hors Nouvelle-Calédonie	1 400 5 300	
Résiliation du contrat carte VISA	GRATUIT	
Frais d'opposition (blocage) par le client d'une carte VISA	GRATUIT	Hors frais de remplacement de la carte
Opérations de retrait et de paiement par carte VISA		DAB: Distributeur Automatique de Billets
Frais par retrait d'espèces dans un DAB de l'OPT-NC	GRATUIT	
Frais par retrait d'espèces dans un DAB d'un autre établissement en Nouvelle-Calédonie	GRATUIT	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte VISA
Frais par retrait d'espèces dans un DAB d'un autre établissement en zone SEPA*	GRATUIT	
Frais par retrait d'espèces par carte VISA dans un DAB d'un autre établissement hors zone SEPA*	200+2,4%	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte VISA et des frais fixe et proportionnel (calculé par rapport au montant de chaque retrait)
Paiement par carte VISA en Nouvelle-Calédonie	GRATUIT	Le compte est débité, de façon immédiate du montant du paiement effectué par carte VISA
Paiement par carte VISA en zone SEPA*	GRATUIT	
Paiement par carte VISA hors zone SEPA*	2,4%	Le compte est débité, de façon immédiate du montant du paiement effectué par carte VISA ainsi que des frais perçus par l'OPT-NC calculés par rapport au montant de chaque transaction

* La zone SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) au 01/01/2012 couvre les états membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège et la Suisse. SEPA COM PACIFIC : échanges avec le territoire national français (métropole, DOM et COM) au format SEPA.

SERVICE D'ENCAISSEMENT DE REGLEMENT EFFECTUE PAR CARTE BANCAIRE

Service Monétique Commerçant

Location d'un TPE (Terminal Electronique de Paiement)	TARIF PRESTATAIRE	Un contrat doit être passé par le commerçant avec la Calédonienne de Solutions Business (CSB)
Commission par carte bancaire encaissée	NOUS CONSULTER	Service soumis à TOF

Solution de paiement en ligne par carte bancaire

Mise en place et abonnement au service PAYBOX	TARIF PRESTATAIRE	Un contrat doit être passé par le commerçant avec la Calédonienne de Solutions Business (CSB)
Commission par carte bancaire encaissée	NOUS CONSULTER	Service soumis à TOF

VIREMENTS

Un compte OPT-NC est un compte CCP ou un compte épargne (livret A ou livret B) ouvert dans les livres de l'OPT-NC

Virement local		Le compte est débité du montant d'un virement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna
Emission d'un virement occasionnel local		Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement occasionnel
Frais d'émission d'un virement occasionnel vers un compte OPT-NC	GRATUIT	
Frais d'émission d'un virement occasionnel local vers un compte d'un autre établissement bancaire	318	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour l'émission d'un virement occasionnel
Frais d'émission d'un virement occasionnel local urgent	1 060	
Frais de révocation définitive d'un virement occasionnel local	1 060	Par virement. Retrait du consentement
Emission d'un virement permanent local		Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement permanent
Virement permanent local d'une somme fixe à périodicité donnée : SERVICE VALORIS		
Frais de mise en place d'un virement permanent VALORIS à destination d'un compte épargne OPT-NC	GRATUIT	Ordonné par le client de son compte CCP à usage professionnel (activité en nom propre) et uniquement à destination uniquement d'un livret (A ou B) à son nom . La périodicité doit être mensuelle
Frais d'émission de virement permanent VALORIS à destination d'un compte épargne OPT-NC	GRATUIT	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Virement permanent local d'une somme fixe à périodicité donnée : SERVICE CADENCE		
Frais de mise en place d'un virement permanent Cadence à destination d'un compte OPT-NC	1 060	
Frais de mise en place d'un virement permanent local Cadence à destination d'un autre établissement bancaire	1 060	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent
Frais d'émission de virement permanent Cadence vers un compte OPT-NC	GRATUIT	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie

Frais d'émission de virement permanent local Cadence vers un autre établissement bancaire	318	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent local Cadence	GRATUIT	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent local Cadence	1 060	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00
Virement permanent d'une somme variable à périodicité donnée: SERVICE REFLEXE		
Frais de mise en place d'un virement permanent Reflexe à destination d'un compte OPT-NC	1 060	
Frais de mise en place d'un virement permanent local Reflexe à destination d'un autre établissement bancaire	1 060	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent
Frais d'émission de virement permanent local Reflexe vers un compte OPT-NC	GRATUIT	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais d'émission de virement permanent local Reflexe vers un autre établissement bancaire	318	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent local Reflexe	GRATUIT	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent local Reflexe	1 060	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00
Virement reçu localement (de Nouvelle-Calédonie ou de Wallis et Futuna)		
Réception d'un virement local	GRATUIT	Le compte est crédité du montant du virement
Virement SEPA COM PACIFIQUE		
Le compte est débité du montant d'un virement permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP ou en euros, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé dans la zone Métropole-Dom-Com (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)		
Emission d'un virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE		
Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement occasionnel		
Frais par virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE	1 000	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC à l'émission du virement occasionnel
Frais par virement occasionnel urgent SEPA COM PACIFIQUE	1 318	Par virement
Frais de révocation définitive d'un virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE	1 060	
Emission d'un virement permanent SEPA COM PACIFIQUE		
Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement permanent		
Virement permanent d'une somme fixe à périodicité donnée : Service CADENCE		
Frais de mise en place d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	1 060	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent
Frais d'émission d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	1 000	Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, en Polynésie française ou dans les îles Wallis et Futuna

Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	1 060	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00
Virement permanent d'une somme variable à périodicité donnée: SERVICE REFLEXE		
Frais de mise en place d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	1 060	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent
Frais d'émission d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	1 000	Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, en Polynésie française ou dans les îles Wallis et Futuna
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	1 060	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00
Virement SEPA COM PACIFIQUE reçu d'un établissement bancaire de la Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)		
Réception d'un virement SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	Le compte est crédité du montant du virement
Service TELETRANSMISSION		
Emission de virement en nombre via le service TELETRANSMISSION		Les conditions tarifaires applicables au service TELETRANSMISSION sont décrites dans la partie «Banque à distance»

PRÉLÈVEMENTS

Prélèvement local (y compris en provenance de Wallis et Futuna)		Un créancier (bénéficiaire) dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna présente au paiement, avec l'autorisation préalable du client, le prélèvement
Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local	GRATUIT	
Frais par paiement d'un prélèvement local	GRATUIT	Le compte est débité du montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier
Frais de révocation d'une autorisation de prélèvement local	GRATUIT	Retrait définitif du consentement
Frais d'opposition à l'exécution d'un prélèvement local	GRATUIT	Avant exécution de l'échéance
Prélèvement SEPA COM PACIFIQUE		Un créancier (bénéficiaire) dont le compte est situé en Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) présente au paiement, avec l'autorisation préalable du client, le prélèvement
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	106	Le compte est débité du montant du prélèvement (télèrglement) et des frais perçus par l'OPT-NC pour le paiement d'un prélèvement (télèrglement) présenté par le créancier

Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	Retrait définitif du consentement
Frais d'opposition à l'exécution d'un prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	GRATUIT	Avant exécution de l'échéance
Emission d'un prélèvement		<i>Le client, créancier, présente à l'encaissement des prélèvements concernant des sommes qui lui sont dues</i>
Frais de création d'un Numéro National d'Emetteur (NNE)	2 933	
Frais de modification d'un Numéro National d'Emetteur (NNE)	2 933	
Frais de suppression d'un Numéro National d'Emetteur (NNE)	2 933	
Frais de modification d'un Numéro National	Tarification service télétransmission	

CHÈQUES

Paielement d'un chèque

Frais pour paiement d'un chèque en F.CFP	GRATUIT	Le compte est débité du montant d'un chèque émis en Nouvelle-Calédonie et que le bénéficiaire a présenté au paiement en Nouvelle-Calédonie.
--	----------------	---

Chèque de banque *Payable uniquement en Nouvelle-Calédonie*

Frais d'émission d'un chèque de banque	GRATUIT	Le compte est débité du montant d'un chèque émis à la demande du client par l'OPT-NC
Frais d'annulation d'un chèque de banque	2 120	Le compte est crédité du montant du chèque annulé à la demande du client par l'OPT-NC et débité des frais perçus par l'OPT-NC pour l'annulation d'un chèque de banque

Remise de chèque(s) *Le compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou de plusieurs chèque(s)*

Chèques payables en Nouvelle-Calédonie	GRATUIT	
Frais pour remise de chèque(s) F.CFP		
Chèques payables en Polynésie Française (PF)	1 590	Par remise
Frais pour remise de chèque(s) F.CFP payable(s) en PF		
Chèques Euro/XPF payables en Métropole ou dans les DOM- COM (hors NC et Polynésie Française)	2 650	Par remise
Frais pour remise de chèque(s) en Euro/F.CFP Zone Métropole/DOM/COM		

Délivrance et destruction de chéquiers

Délivrance de chéquier en F.CFP	GRATUIT	Chéquier ordinaire barré
Délivrance de chéquier emploi-service en F.CFP	GRATUIT	
Frais de mise à disposition de tout type de chéquier en agence	GRATUIT	
Frais d'envoi de chéquier à domicile	Frais réels postaux	Le compte est débité par l'OPT-NC des frais d'envoi en recommandé (obligatoirement) d'un ou plusieurs chéquiers, y compris si domicile hors Nouvelle-Calédonie

Frais pour destruction de chéquier	2 200	Par chéquier. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais de destruction pour tout type de chéquier au-delà du délai de garde d'un mois
Copie de chèque (recto uniquement)		
Frais de copie de chèque	584	Sur demande du client. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais perçus par copie de chèque pour le recto uniquement
Opposition sur chèque/ chéquier par l'émetteur		
Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	2 120	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour opposition sur un ou plusieurs chèques
Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	2 120	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour opposition sur un ou plusieurs chèquiers

◆ OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

CARTES

Carte de retrait

Fourniture d'une carte de retrait CORAIL	GRATUIT	A partir de 18 ans
Fourniture d'une carte de retrait CORAIL à plafond personnalisé	530	A destination des majeurs protégés uniquement. Cotisation annuelle. Valable 4 ans (soit 2.120 XPF sur 4 ans). Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte

Cartes VISA

Fourniture d'une carte internationale Visa Classic à débit différé	4 800	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte
Fourniture d'une carte internationale Visa Premier à débit différé	17 300	

Carte épargne de retrait «CARTEPARGNE» (Livret A)

Fourniture d'une carte cartépargne	GRATUIT	Délivrance au guichet pour toute nouvelle souscription ou renouvellement anticipé de la carte. Délai de garde de 45 jours
------------------------------------	----------------	---

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
COMMISSION D'INTERVENTION		
Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation)	1 011/ jour avec un plafond de 10 110/ mois	Quel que soit le nombre d'opération acceptée par jour. La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'OPT-NC en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)
Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation) dans le cadre du Service Bancaire de Base (Droit au Compte)	GRATUIT	

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES		
Opposition		
Frais par saisie-arrêt	11 000	Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure judiciaire engagée par le créancier pour obtenir une somme qui lui est due
Frais par avis à tiers détenteur	11 000	Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure de l'administration fiscale pour obtenir une somme qui lui est due
Frais par opposition administrative	11 000	Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure diligentée par un comptable public pour l'obtention d'une somme qui lui est due
Dossier contentieux		
Ouverture et gestion d'un dossier contentieux	GRATUIT	

INCIDENTS DE PAIEMENT		
Découvert		
Taux d'intérêt nominal annuel		Le compte est débité des intérêts (agios) à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours. Dans la limite du taux d'usure applicable. Si le taux d'usure est inférieur au taux d'intérêt nominal indiqué, c'est uniquement le taux d'usure qui s'applique toutes taxes comprises
Solde débiteur non autorisé	12,72%	
Minimum forfaitaire des intérêts débiteurs	212	Par trimestre
Frais de lettre d'information pour solde débiteur non autorisé	848	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation
Frais de lettre de relance pour solde débiteur non autorisé	2 120	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre en recommandé (frais postaux inclus dans le tarif), que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation
Carte		
Frais d'opposition (blocage) d'une carte par l'OPT-NC	6 148	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsque celui-ci bloque une carte VISA ou de retrait, émise par ses soins, et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire

Frais pour déclaration par l'OPT-NC à la Banque de France d'une décision de retrait d'une carte VISA dont le titulaire fait l'objet	GRATUIT	
Chèque		
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : - inférieur ou égal à 5 967 F. CFP - supérieur à 5 967 F. CFP	3 604 5 300	Le compte est débité des frais forfaitaires perçus par l'OPT-NC pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision. Ce forfait contient: - Frais de rejets par formule de chèque rejetée quel que soit le nombre de présentation - Frais de lettre d'injonction - Frais de déclaration à l'IEOM - Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - Délivrance d'un certificat de non-paiement - Régularisation de l'incident par blocage de la provision - Frais pour demande de mainlevée d'interdiction bancaire - Frais d'envoi
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	GRATUIT	Mise en œuvre par l'OPT-NC de l'interdiction pour le client d'émettre des chèques suite à signalement par la Banque de France
Paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire	1 590	Par chèque
Frais de rejet sur chèque non conforme	530	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC par chèque non conforme
Frais pour remise de chèques erronée	372	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC par bordereau de remise erroné
Prélèvement et virement		
Prélèvement reçu		
Frais de rejet prélèvement pour défaut de provision : - Montant de l'opération inférieur ou égal à 2 386 F. CFP - Montant de l'opération supérieur à 2 386 F. CFP	GRATUIT 1 060	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement (télèglement) présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée. Les frais de rejet de prélèvement perçus au-delà du montant du 1 ^{er} rejet sur une opération de même montant que le prélèvement initial, émanant du même créancier et atteignant le même compte débiteur pourront être remboursés sur demande.
Prélèvement émis		
Rejet d'un prélèvement émis	GRATUIT	Par prélèvement
Virement émis		
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision : - Montant de l'opération inférieur ou égal à 2.386 F.CFP - Montant de l'opération supérieur à 2.386 F.CFP	GRATUIT 1 272	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC, y compris des frais de notification, quand l'ordre de virement permanent (en F. CFP ou en euros) n'a pas pu être exécuté en raison d'un solde disponible insuffisant
Frais de notification pour non-exécution d'un virement (hors défaut de provision)	589	Par virement, quel que soit le type de virement et la zone géographique destinataire
Effet de commerce		
Rejet d'un effet de commerce	530	Par effet

ÉPARGNE (Livret A/Livret B)

Syndicats de copropriétaires uniquement : Aux termes des articles L.221-3, L.742-11 et L.742-12 du Code Monétaire et Financier, le livret A est ouvert, en Nouvelle-Calédonie, aux personnes physiques et aux syndicats de copropriétaires.

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
TENUE DU COMPTE ÉPARGNE		
Transformation de compte	GRATUIT	
Clôture de compte	GRATUIT	
Changement d'adresse	GRATUIT	
Mise en place / annulation / d'une procuration sur le compte	GRATUIT	
Tenue de compte inactif	GRATUIT	Compte sans mouvement depuis 5 ans
Relevé mensuel - expédition par courrier	GRATUIT	

SERVICES LIÉS À LA CARTE ÉPARGNE DE RETRAIT «CARTEPARGNE» (Livret A)		<i>Carte de retrait d'espèces sur livret A utilisable uniquement dans un distributeur automatique de billets de l'OPT-NC</i>
Mise à disposition de la carte cartépargne en agence	GRATUIT	Pour toute nouvelle souscription. Expédition par courrier (frais d'envoi gratuit). Dans le délai de garde (45 jours)
Envoi du code confidentiel carte cartépargne	GRATUIT	Pour toute nouvelle souscription. Expédition par courrier (frais d'envoi gratuit)
Frais par retrait d'espèce dans un distributeur automatique de l'OPT-NC uniquement	GRATUIT	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces
Frais de renouvellement automatique de la carte cartépargne à échéance	GRATUIT	Expédition par courrier de toute carte renouvelée à échéance (frais d'envoi gratuit)
Frais de réédition du code confidentiel cartépargne	1 590	Expédition par courrier (frais d'envoi inclus dans le tarif)
Frais de refection de la carte cartépargne	890	A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte
Frais pour restitution de la carte cartépargne après capture	GRATUIT	
Résiliation du contrat carte cartépargne	GRATUIT	
Frais d'opposition (blocage) de la carte cartépargne par le client	GRATUIT	Hors frais de remplacement de la carte

SERVICES COMPLÉMENTAIRES EN AGENCE		
Edition à la demande		
Frais pour délivrance d'une notification d'avoir	334	
Edition d'un relevé de compte (ou relevé d'opérations)	403	Par mois indivisible
Edition d'un RICE	GRATUIT	Envoi exceptionnel à domicile possible sans frais d'expédition
Livret Papier (Livret A uniquement)		
Frais de déclaration pour perte ou vol du livret physique par le client	GRATUIT	
Renouvellement d'un livret physique	GRATUIT	Le livret physique est renouvelé (toutes les pages le composant ayant été utilisées)
Délivrance d'un nouveau livret physique	318	Suite à détérioration le livret physique est renouvelé
Versement d'espèces	GRATUIT	Date de valeur par quinzaine : le 1 ou le 16

Retrait d'espèces	GRATUIT	Minimum 20 000 F. CFP par retrait Date de valeur par quinzaine : le 15 ou le 30/31 Le compte est débité du montant du retrait d'espèces, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence. Pour les retraits supérieurs à 200 000 F. CFP un délai de prévenance minimum de 48 heures est exigé
-------------------	----------------	--

VOS OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Virement

Virement occasionnel émis	Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment	Les seuls virements admis sont occasionnels (virement local ou SEPA COM PACIFIQUE) et ordonnés par le titulaire du compte en faveur de lui-même uniquement
---------------------------	--	--

Virement reçus: - Localement (de Nouvelle-Calédonie ou de Wallis et Futuna) - SEPA COM PACIFIQUE par un établissement bancaire de la Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	GRATUIT	
--	----------------	--

Chèque

Remise de chèque(s) : Chèques payables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et en Métropole ou dans les DOM- COM (hors NC et Polynésie Française)	Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment	
Chèque de banque (émission et annulation)	Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment	

Les conditions tarifaires visées précédemment en matière de virement, chèque sont aussi pleinement applicables lorsqu'il s'agit, en matière d'incidents et irrégularités, d'oppositions tels que décrites dans les opérations particulières et d'incident de paiement en matière de virement. Il en est de même pour les catégories succession et suivi du compte décrites dans la partie «ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte».

INTÉRÊTS CRÉDITEURS

L'intérêt est servi annuellement

Livret A	Taux de rémunération en vigueur	Décompte par quinzaine Le taux est susceptible d'être modifié à tout moment. Soumis à CCS 4%
Livret B	Taux de rémunération en vigueur	Décompte par quinzaine Le taux est susceptible d'être modifié à tout moment. Soumis à CCS 4% et IRCDC 8%

RÉSOUTRE UN LITIGE

Si vous rencontrez une difficulté dans l'exécution d'une demande, d'une opération en cours ou si vous souhaitez déposer une réclamation, adressez-vous à une agence de l'OPT-NC ou contactez le Service Clients par courrier à l'adresse figurant dans vos relevés de compte, ou par téléphone au 1000 (service gratuit + appel gratuit) - numéro dédié à la bonne exécution du contrat et aux réclamations.

L'OPT-NC s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 15 jours ouvrables à partir de la réception de la réclamation. Si un délai supplémentaire est nécessaire pour traiter la réclamation, l'OPT-NC vous adressera une réponse d'attente précisant le délai ultime de réponse.

En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard trente-cinq jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

◆ VOS CONTACTS

Messagerie Audiposte : 36 67 00

Coût d'une communication vers le kiosque Audiotel

CCP 3000

Coût d'un SMS surtaxé

Internet : www.ccp.nc

Coût d'une connexion selon le fournisseur d'accès

Téléphone : 1000

Appel gratuit

E-mail : cfn@opt.nc

Courrier : CENTRE FINANCIER

7 RUE EUGÈNE PORCHERON

QUARTIER LATIN

98 899 NOUMÉA CEDEX

